



Compte-rendu du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 4 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre mars, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Donges, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un février deux mil dix-neuf, sous la présidence de Monsieur CHÉNEAU François, Maire.

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres excusés : 3

Etaient présents : François CHÉNEAU, Marie-Andrée PICOT, Patrick PONTACQ, Claudine COTTARD, Monique AUFFRET, Mikaël DELALANDE, Yveline LECAMP, Jeannine QUISTREBERT, Sylvie TUAL, Sandrine SALMON, Jeanne HAURAY, Danièle FAVREAU, Michel DESBOIS, Christiane VERGNIAU

Etaient excusées : Viviane ALBERT, Martine ARDEOIS, Monique PIRAUD

Secrétaire de séance : Jeannine QUISTREBERT

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance du vingt-huit janvier deux mil dix-neuf est adopté à l'unanimité sans observation.

① – Aide Légale

Frais d'hébergement – Personne handicapée

- ✎ Une personne âgée de 59 ans, retraitée, domiciliée à Donges, 12 ter rue des Ecoles a déposé un dossier de renouvellement de prise en charge de ses frais d'hébergement à l'EHPAD « Le Clos Fleuri » 12 ter rue des Ecoles (dérogation d'âge) à compter du 1^{er} mai 2019.

Prix de journée (statut personne handicapée jusqu'au 3 mai 2019) : 76,33 €

Prix de journée (statut personne âgée à compter du 4 mai 2019) : 63,36 €

AVIS FAVORABLE

① – Aides accordées dans le cadre des délégations de pouvoir

Chèque Accompagnement Personnalisé délivrés dans l'urgence

- ✚ Quatre famille ont bénéficié d'un chèque accompagnement personnalisé.

Le coût total s'élève à **520 €**.

② – Délibération : Aides Sociales facultatives

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer des aides sociales facultatives concernant :

1 – Frais d'électricité

- ✚ Il a été accordé à une personne une aide financière pour sa facture d'énergie.

- Prise en charge partielle de la facture d'électricité : **65 €**

***Cette somme sera directement versée auprès d'E.D.F. 16 allée des Tanneurs
44000 NANTES.***

2 – Aide au chauffage

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer une aide financière à une personne relatif au chauffage.

- ✚ Le montant accordé est de **170 €**.

Cette somme sera directement versée à l'intéressée.

3 – Chèque Accompagnement Personnalisé

Le Conseil d'Administration décide d'attribuer des chèques accompagnement personnalisé pour le mois de mars 2019 à sept familles.

- ✚ Le coût total s'élève à **710 €**.

Ces aides accordées seront imputées à l'article 6562 du budget du CCAS.

DEMANDE NON RETENUE

- 👉 Le Conseil d'Administration a émis un refus d'une demande d'aide alimentaire.
- Motif : le quotient familial est supérieur au plafond.

Puis, Monsieur le Président reprend la parole et présente la délibération ci-dessous.

Délibération 1: Rapport d'Orientation Budgétaire du C.C.A.S. pour 2019

Rapporteur : Monsieur François CHÉNEAU

Exposé :

I – Analyse du Compte Administratif provisoire de 2018

L'analyse du Compte Administratif provisoire de l'année 2018 du C.C.A.S fait apparaître, **en fonctionnement**, un résultat propre à l'exercice égal à -1 275,98 € (Annexe 1) ; majoré de 6 244,96 € correspondant à l'excédent antérieur reporté de 2017, le résultat global de clôture devrait donc s'établir à **4 968,98 €** (contre 6 244,96 € en 2017).

En investissement, le résultat propre à l'exercice est estimé à -11 339,49 € ; majoré de l'excédent de 2017 reporté à hauteur de 15 565,14 €, le résultat net d'investissement devrait totaliser **4 225,65 €** (contre 7 245,14 € en 2017).

En intégrant les résultats antérieurs, le budget du C.C.A.S. dégagerait donc un **excédent global** prévisionnel de clôture de **9 194,63 €**.

Le tableau de l'évolution du budget du C.C.A.S. en annexe 1 fait apparaître **en fonctionnement** une évolution du montant global des dépenses et des recettes respectivement de **0,5 %** et **-0,6 %** entre 2017 et 2018.

Les **dépenses de structure** ont évolué ainsi : charges à caractère général (chapitre 011) : 7,5 % ; charges de personnel (chapitre 012) : -0,4 %.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) dont les aides allouées par le CCAS, ont globalement diminué de -2,2 % entre 2017 et 2018 ; toutefois, les aides facultatives se stabilisent à 0,8%, passant de 16 678,64 € à 16 817,75 € en 2018. Les subventions exceptionnelles ont diminué de -71,1 %.

En recettes la subvention communale 2018 a été versée à hauteur de 150 000 €, contre 149 400 en 2017.

Observation sur l'évolution des dépenses

Tableau & graphique en annexes 2 : structure des aides allouées

Le tableau en annexe 2 établit un bilan des aides facultatives allouées et votées par le Conseil d'Administration en 2018, par catégorie.

Il en résulte que les CAP & chèques solidarité constituent toujours la majorité des aides allouées avec **59 %**, comme en 2017. Le nouveau dispositif d'achat de « Chèques d'Accompagnement Personnalisé » (CAP) représente 8 836,80 € et simplifie le mode de distribution des aides alimentaires ; les derniers chèques solidarité totalisent 1 144 €.

Les aides en augmentation sont :

- ☞ Les aides diverses : + 180 %,
- ☞ Les aides aux loyers : + 132 %,
- ☞ Les factures énergétiques : + 19%,
- ☞ Les aides au chauffage des personnes âgées : + 4%.

En revanche, les aides suivantes ont diminué :

- ☞ Les transports : -100 %,
- ☞ La restauration scolaire : - 87 %,
- ☞ L'aide aux vacances : - 69 %,
- ☞ Les factures d'eau : - 56 %,
- ☞ Les aides liées au handicap : - 40 %.

Observations relatives aux postes notables

L'évolution des dépenses 2018 du budget du C.C.A.S. se présente ainsi :

👉 Le poste « fêtes & cérémonies » (colis et repas du Noël des aînés) a progressé de +6,8 % par rapport à 2017 passant de 19 352,22 € en 2017 à 20 676,68 € en 2018 (proche du montant de 2016 : 20 092 €).

👉 Le poste « rémunérations d'intermédiaires » (article 6228) regroupe les actions suivantes pour 200 € :

☞ Dans le cadre de la « **semaine bleue** », organisée en octobre qui regroupe diverses actions intergénérationnelles organisées en multi partenariat autour des personnes âgées (balade en poney) ;

☞ Et la Journée du handicap.

👉 En investissement, les **dépenses ont atteint 16 634,88 €** contre 1 295,98 € en 2017, au titre de la migration du logiciel Concept (4 536 €), des travaux d'isolation extérieure des logements temporaires rue des Herlains (10 822,99 €), de l'acquisition de mobilier (497,89 €) et de matériel électroménager (778 €) pour les logements d'urgence.

II – Orientation Budgétaire pour 2019

Le C.C.A.S a pour vocation d'intervenir dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités relevant de la solidarité et de la cohésion sociale.

Dans un contexte économique et social fragilisé, qui impacte plus particulièrement les familles, les retraités, les salariés, le C.C.A.S de Donges s'inscrit dans la continuité des politiques déjà menées, afin de répondre le plus possible aux besoins qui s'expriment en matière de santé, de prévention de soutien à l'emploi et à l'insertion.

Eléments de contexte

Les réformes en cours

1) **La réforme départementale de l'action sociale de proximité** : participation accrue des CCAS au primo-accueil, traitement direct des demandes d'aide des ménages ne souhaitant pas d'accompagnement et en recherche d'une aide financière ponctuelle, réalisation de diagnostic des droits et d'évaluation sociale. Des temps de réflexion et de concertation avec les services départementaux pourront débuter au dernier trimestre 2019- début 2020

2) **Elargissement de l'offre de la téléassistance** : Le Conseil Départemental propose également une offre élargie de la téléassistance et la saisie directe des fiches de renseignements nécessaires pour la centrale d'écoute par les CCAS (abandon des formulaires papiers) dans le but de faciliter les démarches pour l'utilisateur. Cela implique une organisation adaptée des CCAS pour prendre en compte les demandes dans le cadre d'un entretien complet.

3) **Axe national : vieillesse / pauvreté** :

Le gouvernement a demandé à l'UNCCAS de participer activement aux réformes attendues sur le vieillissement et sur la pauvreté.

Orientation budgétaire pour 2019 :

Augmentation du parc des Logements sociaux :

Le CCAS s'associe au projet de la résidence sénior pour fin 2019, en partenariat avec la commune. La Résidence sera composée de 25 logements sociaux (13 T2 et 12 T3)

En juillet 2019, est prévue la livraison de 6 logements sociaux, plutôt destinés à des familles.

L'opération nommée « Le Hameau de la Pommeraye » sera composée de 1T3 / 4T4 / 1T5

D'autres projets de logement social sont en prévision pour 2020 et 2021 : Clos Mignon (avril 2020), Clos Galants (second trimestre 2021).

Nouveau dispositif de téléassistance :

Considérant la volonté d'accompagner les personnes âgées dans la mise en œuvre du financement de la téléassistance, le Conseil d'Administration du C.C.A.S a délibéré le 17 décembre 2018 pour une participation égale à la moitié du tarif réduit à l'abonné qu'il soit en tarif plein ou réduit, soit 4,17 € HT (5€ TTC), et ce à compter du 1er janvier 2019.

☞ **Nouvelle participation au fonds de secours de la MDPH**

Dans un souci commun de lutte contre les exclusions, dans l'objectif partagé de coordonner l'action en matière d'information, d'appui aux parcours et d'aide financière auprès des habitants de Loire-Atlantique ; la MDPH (Maison Départementale des Personnes en situation de Handicap) et l'UDCCAS (Union Départementale des CCAS de Loire-Atlantique) ont signé ensemble une convention cadre.

Cette convention a pour objectif de renforcer l'accès à l'information et aux droits d'une part, et de simplifier les démarches d'aide financière d'autre part. Elle établit une relation privilégiée et des modalités de collaboration entre la MDPH et l'UDCCAS.

Une convention d'adhésion qui définit les engagements de la MDPH et du CCAS ainsi que de la participation financière du CCAS au fonds de compensation de la MDPH, pour une durée d'une année a été signée le

Un crédit de 470 € sera prévu au titre de cette nouvelle contribution.

☞ **Aides aux nuitées d'hôtels d'urgence :**

Dans le cadre des astreintes, les élus de la ville peuvent être amenés à rechercher un hébergement d'urgence pour des dongeois se trouvant en difficulté suite à un incendie, dégât des eaux, violence conjugale ou autre. Ces événements ne sont pas prévisibles. Afin de faciliter la prise en charge, un bon de commande permettra de prendre en charge 1 à 3 nuits dans la limite de 300€.

Un crédit de 300 € sera prévu au titre de cette nouvelle contribution.

☞ **Continuité des actions favorisant le lien social :**

- Semaine bleue ;
- Journées du handicap ;
- Repas des aînés.

Continuer le partenariat avec les associations et les partenaires afin se soutenir et d'aider les personnes en difficulté.

☞ **Investissement :**

Un crédit de 4700 € sera inscrit au titre de l'acquisition de mobilier et d'électroménager pour les logements temporaires en vue d'une modernisation

Telles sont les orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2019.

Proposition

Il est proposé au Conseil d'Administration d'engager le débat sur les orientations budgétaires pour 2019 à l'appui du rapport de présentation ci-dessus.

Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

➔ **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif au Budget du C.C.A.S pour 2019.

Clos et arrêté, les dits jour, moi et an.



A collection of handwritten signatures in black ink, arranged in a loose cluster. The signatures are cursive and vary in style. Some are clearly legible, such as 'Ray', 'Veigman', 'Cotard', 'Auray', and 'Peston'. Other signatures are more stylized and less legible. The names are written in various orientations, some horizontally and some at an angle.